



MAIRIE DE LACENAS

1 ♦ PROCÈS VERBAL ♦ CONSEIL MUNICIPAL DU 15 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 15 du mois de septembre à dix-huit heures et trente minutes, se sont réunis, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu ordinaire de leurs séances, les membres du Conseil Municipal de la commune de Lacenas, dûment convoqués le 11 septembre deux mil vingt-cinq, sous la présidence de Mme Catherine RABOURDIN, Maire.

<u>Présents</u>	:	Catherine RABOURDIN, Maire ; Virginie BERNARD, Jean-François GRIZARD, Sylvain ROSIER, Laurent VILGICQUEL, adjoints ; Thierry DEMULE, Benjamin GASQUET, Guy SOBRIER.
<u>Excusé(s)</u>	:	Paula BIALKA – Pouvoir Virginie BERNARD Xavier BLANCHARD – Pouvoir Benjamin GASQUET Géraldine COLLIGNON – Pouvoir Sylvain ROSIER Maryline COMBIER – Pouvoir Thierry DEMULE Véronique DUCROS – Pouvoir Guy SOBRIER Franck PORRECA – Pouvoir Jean-François GRIZARD
<u>Absent(s)</u>	:	
<u>Membres en exercice</u>	:	14
<u>Secrétaire de séance</u>	:	Conformément à l'article L 2121-5 du CGCT, Thierry DEMULE est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.
		<u>Présents :</u> 8
		<u>Votants :</u> 14

1 - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2025

Rapporteur : Mme Catherine RABOURDIN

L'an deux mille vingt-cinq et le 23 juin 2025, à 18 heures et 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune de Lacenas, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Catherine RABOURDIN, Maire.

Étaient présents :

Catherine RABOURDIN, Maire, Virginie BERNARD, Jean-François GRIZARD, Sylvain ROSIER, Laurent VILGICQUEL, adjoints ; Xavier BLANCHARD, Géraldine COLLIGNON, Maryline COMBIER, Véronique DUCROS, Benjamin GASQUET, Guy SOBRIER.

Étaient excusés :

Paula BIALKA	:	Pouvoir Virginie BERNARD
Thierry DEMULE	:	Pouvoir Virginie BERNARD
Franck PORRECA	:	Pouvoir Jean-François GRIZARD

Secrétaire de séance : Véronique DUCROS

Le Maire expose ce qui suit :

Le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 23 juin 2025 a été adressé aux conseillers municipaux. Ce compte rendu relate fidèlement les débats et les décisions prises lors de cette séance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **ACCEPTE** le procès-verbal du Conseil Municipal du 23 juin 2025



MAIRIE DE LACENAS

2 - APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024 DE LA SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE BEAUJOLAIS SAÔNE AMÉNAGEMENT

Rapporteur : Mme Catherine RABOURDIN

La Société Publique Locale Beaujolais Saône Aménagement est une Entreprise Publique Locale (EPL) au service des Communes et de la Communauté d'Agglomération du territoire Villefranche Beaujolais, ainsi que de leurs habitants. Elle allie les valeurs de la gestion publique aux atouts du privé.

Elle intervient en tant que :

- Prestataire de service : Études, Assurances à Maîtrise d'Ouvrage
- Mandataire : construction pour le compte d'une collectivité d'un équipement public
- Concessionnaire : concession d'aménagement (aménagement urbain) et Délégation de Service Public (exploitation d'un ouvrage ou d'un service public).

Ses domaines d'action sont :

- L'étude et la réalisation d'opérations d'aménagement
- L'étude, la réalisation ou la réhabilitation d'ouvrages d'équipements publics
- La gestion, la mise en valeur par tous moyens des ouvrages d'équipements publics réalisés

Détenue à 100 % par les collectivités locales, la SPL BSA permet aux élus de piloter un large panel de missions d'intérêt général dans des conditions optimales de rapidité, de contrôle et de sécurité juridique.

Considérées comme des opérateurs internes, les SPL sont en effet exonérées de la mise en concurrence.

Le rapport d'activité, annexé à la présente synthèse, permet de prendre connaissance des projets et opérations en cours.

Ces dernières représentent, au global, 26 opérations, dont :

- 3 contrats d'AMO en quasi-régie
- 21 mandats de maîtrise d'ouvrage déléguée
- 2 ZAC en concession d'aménagement.

Parmi les faits marquants de l'année 2024, il est mentionné 13 nouveaux contrats et/ou avenants pour un montant total de 3.818.822,14 €HT soit 4.582.586,57 € TTC.

- Le recrutement d'un nouveau collaborateur :
 - Monsieur Arnaud LECOLINET, au poste de Directeur de Projet, en renforcement de l'équipe, du fait notamment de la forte croissance de l'activité de la Société, et en remplacement de Monsieur Léo ARMAND qui a quitté la Société dans le courant du mois d'avril 2024.
- Au niveau opérationnel :
 - Mise en place d'un accord-cadre avec l'Auxiliaire, portant les assurances DO-CNR-TRC à 0,93 %
 - Mise en place de placements sur Comptes à Terme pour les actionnaires mandants.
 - Mise en oeuvre de CEE (Certificat d'Economie d'Energie), pour le compte des actionnaires mandants.

Concernant le bilan financier, ce dernier s'élève à 23.760.165 € contre 15.009.970 € au titre de l'exercice précédent soit une augmentation de 58.3%.



MAIRIE DE LACENAS

S'agissant des perspectives et du budget prévisionnel 2025/2026 :

L'activité sur l'année 2025 portera principalement sur :

- Sur la mise en oeuvre de la clôture technique et administrative de la concession du parc d'activités d'Épinay, à Gleizé.
- Sur la poursuite de la ZAC de la Collonge – Phases 2 & 3, à Gleizé : acquisition des fonciers, et démarrage de l'opération.
- Sur la poursuite des autres contrats signés, et la clôture des mandats dont les travaux ont été réceptionnés.
- Sur la signature de nouveaux contrats, et le développement de l'activité de la société.
- Au niveau opérationnel :
 - Sur la mise en place d'accords-cadres mutualisés.

Le budget prévisionnel 2026 est de la SPL BSA est le suivant :

- Recettes prévisionnelles : 550.000 € HT
- Charges prévisionnelles : 550.000 € HT
- Résultat prévisionnel : + 0 € HT
 - Solde capitaux propres prévisionnel au 31/12/2026 : 560.000 € HT
 - Écart prévisionnel cumulé avec Capital Social : + 330.000 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à 12 voix pour et 2 abstentions** – **Géraldine COLLIGNON et Sylvain ROSIER** :

- **PREND ACTE** du rapport des mandataires établi sur l'activité de la Société Publique Locale Beaujolais Saône Aménagement au titre de l'année 2024.

3 - AVENANT N°1 RESTAURATION CHAPELLE SAINT-PAUL / AMO M CHANU – DIAGNOSTIC RESTAURATION

Rapporteur : Mme Catherine RABOURDIN

Madame la Maire rappelle au Conseil Municipal qu'en 2023, Monsieur CHANU, architecte DPLG et assistant maîtrise d'ouvrage a été retenu au terme d'une procédure de consultation pour diriger le diagnostic de la rénovation de la Chapelle Saint Paul.

Dans le cadre de cette procédure, son devis a été accepté conformément aux missions qui lui ont été confiées et dont le détail est le suivant :



MAIRIE DE LACENAS

RHÔNE			
COMMUNE DE LACENAS			
RESTAURATION DE LA CHAPELLE SAINT-PAUL			
TABLEAU DE SYNTHÈSE DES HONORAIRES DE MAÎTRISE D'ŒUVRE			
Mai 2023			
		Répartition par co-traitant	
Eléments de mission	TOTAL	Architecte O. CHANU Mandataire	Restauratrice C. SNYERS Co-traitant
Mission de maîtrise d'œuvre			
Répartition des honoraires par éléments de mission			
Relevés	3 780,00 €	3 780,00 €	
Diagnostic patrimonial	10 030,00 €	4 830,00 €	5 200,00 €
Estimation des travaux	1 800,00 €	1 800,00 €	
Permis de construire	630,00 €	630,00 €	
TOTAL HT	16 240,00 €	11 040,00 €	5 200,00 €
TVA 20 %	3 248,00 €	2 208,00 €	1 040,00 €
TOTAL TTC	19 488,00 €	13 248,00 €	6 240,00 €

Aussi, Monsieur CHANU a procédé à l'ensemble de ses missions dont la rédaction et le dépôt du permis de construire imposant la réalisation de plans de détails correspondants normalement à la mission DCE (phase N°2) mais nécessaire à l'étude du permis de construire par les services de la DRAC.

A cet effet, Monsieur CHANU propose un avenant n°1 lui permettant la facturation d'honoraires supplémentaires pour un montant de 1 000 €HT. Ces honoraires seront déduit de la facture DCE.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** l'Avenant N°1 à la mission de diagnostic de Monsieur Olivier CHANU.
- **AUTORISE** la facturation supplémentaire d'un montant de 1 000 € HT
- **AUTORISE** Madame la Maire à signer ledit avenant

QUESTIONS DIVERSES

- **DIA** : 3 Déclarations d'intention d'aliéner ont été présentées lors de ce Conseil Municipal.
- **Passage en zone 30 km/heure** :
Madame la Maire informe le Conseil Municipal avoir reçu plusieurs demandes concernant la vitesse de circulation dans le centre bourg et plus précisément dans certaines rues de la commune.
Après plusieurs échanges, notamment relatifs à la sécurité des personnes piétonnes sur ces routes, il a été décidé de convoquer une Commission Voirie afin que ce sujet soit traité sur l'ensemble du périmètre du centre bourg et du hameau de Sain-Paul.
- **Information du Maire concernant les terrains de Madame THIBAUT DURIEU.**
Madame THIBAUT DURIEU a contacté la Mairie durant l'été pour l'informer qu'elle envisageait la vente de plusieurs de ses terrains sur la commune. Madame la Maire informe le Conseil Municipal qu'une discussion avec Madame THIBAUT DURIEU est engagée pour l'achat de certains de ces terrains.



MAIRIE DE LACENAS

- Participation au Salon des Maires – 18 et 19 novembre 2025

Madame la Maire rappelle au Conseil Municipal que le Salon des Maires se tiendra les 18, 19 et 20 novembre 2025 à Paris. L'ensemble des élus sont invités à y participer sur inscription préalable. Aussi, Madame la Maire demande aux élus de nous informer de leur intention pour que la Mairie procède aux démarches nécessaires.

RAPPEL DES PROCHAINES REUNIONS ET COMMISSIONS

Réunions d'adjoints :

17 septembre 2025

1^{er} octobre 2025

8 octobre 2025

Commission Environnement :

18 septembre 2025

Commission Aide et personnes :

22 septembre 2025

Commission Communication :

29 septembre 2025

Prochain Conseil Municipal :

13 octobre 2025

Levée de la séance : 19h21

Secrétaire de séance

Thierry DEMULE

Le Maire

Catherine RABOURDIN



MAIRIE DE LACENAS

Procès-verbal publié sur le site de la mairie <https://mairie-lacenas.fr> le 19/09/2025

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS PRISES LORS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15/09/2025

NUMÉRO	OBJET	DÉCISION DU CONSEIL
2025-044	APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2025	APPROUVÉ
2025-045	APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2024 DE LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALEBEAUJOLAIS SAÔNE AMÉNAGEMENT	APPROUVÉ
2025-046	APPROBATION DE L'AVENANT N°1 DE M. OLIVIER CHANU – ARCHITECTE/A.M.O – DIAGNOSTIC DE LA CHAPELLE SAINT-PAUL	APPROUVÉ

Catherine RABOURDIN
Maire



MAIRIE DE LACENAS

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2025

Signatures

Catherine RABOURDIN		Maryline COMBIER	
Sylvain ROSIER		Thierry DEMULE	
Jean-François GRIZARD		Véronique DUCROS	
Virginie BERNARD		Benjamin GASQUET	
Laurent VILGICQUEL		Franck PORRECA	
Paula BIALKA		Guy SOBRIER	
Xavier BLANCHARD			
Géraldine COLLIGNON			